



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 29 MAI 2007

Informations brèves

Fernand Cuche, nouveau président du Conseil d'Etat

Lors de sa séance du mardi 29 mai 2007, le Conseil d'Etat a procédé à la désignation de son bureau pour la période allant du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008. C'est M. Fernand Cuche, chef du Département de la gestion du territoire, qui succède à Mme Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports, à la présidence du Conseil d'Etat. M. Roland Debély, chef du Département de la santé et des affaires sociales, a pour sa part été désigné en qualité de vice-président. Elu conseiller d'Etat le 12 avril 2005, tout comme M. Roland Debély, M. Fernand Cuche, 61 ans, accède pour la première fois à la présidence du Conseil d'Etat.

Détail des notes biographiques de M. Fernand Cuche à consulter sous :
www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=10190

Affaires du Grand Conseil

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport en prévision de la session du Grand Conseil des 26 et 27 juin 2007 :

Réinsertion professionnelle des jeunes de moins de 30 ans

En décembre 2006, le Grand Conseil a adopté le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans et portant création d'un fonds spécifique. Comme le prévoit la loi, le Conseil d'Etat présentera en juin 2007 au Grand Conseil un rapport d'information sur l'état de la mise en œuvre des mesures. Le Conseil d'Etat a la volonté d'offrir un véritable projet de vie aux personnes de moins de 30 ans émargeant actuellement à l'aide sociale, soit un projet axé sur l'intégration professionnelle et sur un retour à l'autonomie individuelle. Le Conseil d'Etat s'est ainsi fixé pour objectif de mettre à disposition 120 places de travail dont 40 pour des apprentissages dans les services des collectivités publiques et dans les institutions parapubliques. De leur côté, les milieux économiques ont annoncé qu'ils comptent mettre à disposition des personnes sélectionnées 150 places de travail. Ces mesures seront introduites d'ici à deux ans.

Les détails de ce projet seront présentés lors d'une prochaine conférence de presse.

Voir aussi « Normes pour le calcul de l'aide matérielle » sous « Affaires cantonales ».

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Ordonnance sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale

Le Conseil d'Etat salue ce projet d'ordonnance qui s'inscrit largement dans le sens du développement durable. Concernant l'objet retenu pour le canton de Neuchâtel, à savoir l'Hôpital des Cadolles, où un projet de construction importante est lancé, le Conseil d'Etat soutient la proposition de la Ville de Neuchâtel de le retirer de l'inventaire fédéral et de trouver une solution en « compensation ». Concernant le volet financier, le Conseil d'Etat estime que la mise en œuvre de cette ordonnance doit s'intégrer dans la RPT.

Contact : Philippe Jacot-Descombes, chef de l'Office de conservation de la nature, tél. 032 889 67 61.

Affaires cantonales

Normes pour le calcul de l'aide matérielle : modifications

En lien avec l'adoption le 29 mai 2007 du rapport d'information sur l'état de la mise en œuvre des mesures acceptées par le Grand Conseil en décembre 2006 concernant l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté modifiant les normes pour le calcul de l'aide matérielle. Désormais, l'aide matérielle minimum est accordée aux personnes sans enfants à charge et sans activité lucrative de moins de 30 et non plus de moins de 25 ans. En outre, une personne qui refuserait sans justes motifs d'être mise au bénéfice d'un contrat d'insertion ou d'une autre mesure qui favoriserait son insertion sociale et professionnelle ou qui rendrait impossible par son comportement fautif la poursuite d'un contrat se verrait mise au bénéfice de l'aide matérielle minimum réduite. Enfin, la personne qui refuserait une mesure pouvant lui assurer une indépendance financière pourrait se voir refuser ou supprimer toute aide matérielle. Ces nouvelles mesures entrent en vigueur avec effet immédiat.

Contact : Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Daniel Monnin, chef du Service de l'action sociale, tél. 032 889 66 00.

AG du DEWS : nomination des représentants neuchâtelois

Le Conseil d'Etat a nommé les six représentants neuchâtelois à l'assemblée générale du DEWS pour la fin de la période administrative, soit jusqu'au 31 mai 2009. Sont ainsi désignés M. Claude-Daniel Proellochs, membre du conseil de gestion du Développement économique neuchâtelois (DEN), Neuchâtel, M. André Haemmerli, Le Locle, M. Pierre Castella, député PL-PPN, Le Locle, M. Bernard Zumsteg, député PRD, Neuchâtel, M. Adrien Laurent, député PS, Bevaix, et M. Denis de la Reussille, député POP, Le Locle.

Contact : Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 68 personnes et de leurs familles.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 29 mai 2007